

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

de la Commune de COGOLIN  
Séance du Jeudi 02 AVRIL 2015

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 26/03/2015

Date d'affichage : 27/03/2015

L'an deux mille quinze et le deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSAGE,

**PRESENTS :** Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Remy FÉLIX - Laëtitia PICOT - Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Johan TOUCAS - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

**POUVOIRS :** Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSAGE / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Audrey TROIN / Marie-Ly GARCIA à Aimé GARNIER / René LE VIAVANT à Eric MASSON / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI /

**SECRÉTAIRE de SÉANCE :** Jeanne LAURITO

Après avoir constaté les résultats de clôture de l'exercice 2014, il convient de décider de leur affectation au budget de l'exercice 2015.

L'excédent d'investissement qui s'élève à 8 363,86 € est reporté à l'article R001 de la section d'investissement du budget primitif 2015.

Pour ce qui concerne l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 2 834 468,11 €, il est proposé au Conseil Municipal de reporter la somme de 2 700 000 € en recettes de fonctionnement (article R 002) du budget primitif 2015, et d'affecter le solde en section d'investissement pour un montant de 134 468,11 € (article R 1068), le besoin de financement de la section s'élevant à 84 622,57 €.

Affiché, le

14 AVR. 2015

CM du 02/04/2015

N° 2015/039

AFFECTATION DU RESULTAT 2014 - COMMUNE

Le Conseil Municipal en ayant délibéré, décide d'affecter comme énoncé ci-dessus les résultats de clôture de l'exercice 2014 A LA MAJORITE - 27 POUR - 6 CONTRE (Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI).

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Le Maire,

A. E. Casade

Marc Étienne

